

Il a donc été convenu d'entreprendre une étude comparative conjointe dont la réalisation sera confiée à un groupe de travail composé de représentants des quatre parties concernées (le CT, CIC, MAECI et l'APASE).

Objectifs

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- avoir une compréhension factuelle commune d'un certain nombre d'éléments de comparaison clés propres à la nature du travail des agents du Service extérieur et au contexte dans lequel ceux-ci doivent travailler;
- établir des comparaisons avec des groupes professionnels appropriés de la fonction publique du Canada, d'autres services extérieurs analogues, un certain nombre d'organisations du secteur privé et des organismes internationaux pertinents pour tirer des conclusions qui pourront servir de guide pour élaborer un cadre de rémunération et de gestion permettant de régler les problèmes relevés.

Mandat

Le groupe de travail devra effectuer des études répondant aux besoins suivants :

- comparer la rémunération (salaire et avantages sociaux) des agents du Service extérieur à celle des membres des autres groupes professionnels équivalents de la fonction publique du Canada, des services extérieurs des pays de l'OCDE comparables, d'un certain nombre d'organisations du secteur privé et des organismes internationaux pertinents;
- comparer les conditions d'emploi du personnel en poste à l'étranger (en particulier pour les ménages bi-actifs) et les effets de la permutation avec la situation des membres des services extérieurs des pays de l'OCDE comparables, d'un certain nombre d'organisations du secteur privé et des organismes internationaux pertinents;
- examiner les politiques de gestion et les meilleures pratiques du point de vue de la gestion des ressources humaines, de la permutation et des affectations, notamment par rapport à celles des pays de l'OCDE comparables, d'un certain nombre d'organisations du secteur privé et des organismes internationaux pertinents.

Portée

Le groupe de travail devra prendre en considération les résultats des études effectuées depuis 1995 concernant ces divers aspects; il pourra également utiliser des études marquantes antérieures et se baser sur les conditions d'emploi du personnel de la Gendarmerie royale du Canada, de l'Agence canadienne de développement international et de la Défense nationale, pour qui la permutation et les affectations à l'étranger sont prises en considération. Le groupe de travail devra recueillir et compiler des données pour ce faire.

Le délai d'exécution prescrit étant relativement court, le groupe de travail concentrera ses efforts sur les aspects qu'il aura jugés prioritaires et qui auront été approuvés par le comité directeur.

Le groupe de travail devra présenter un rapport analytique, basé sur des données concrètes et mettant en évidence les conclusions essentielles. Il n'a pas à faire des recommandations.

Structure de l'autorité

Le projet dans son ensemble relèvera de l'autorité d'un comité directeur composé du secrétaire adjoint, Planification stratégique et Analyse(Secrétariat du Conseil du Trésor), du sous-ministre adjoint, Ressources